

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.267

22 novembre 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>YUGOSLAVIE</u>
2. Organisme responsable: Institut fédéral de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national):
5. Intitulé: JUS C.J7.017 Tolérances dimensionnelles, fini de surface et réserve d'usinage. Rayon de courbure et mesure des trous, canaux, rainures et encoches.
6. Teneur: Tolérances, fini de surface et réserve d'usinage pour les alliages de fer et d'acier, d'aluminium, de nickel, de cobalt, de titane, de cuivre de magnésium et de zirconium produits par moulage avec modèle fusible à l'air et sous vide.
7. Objectif et justification: Garantie de la qualité
8. Documents pertinents: -
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: 20 novembre 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: